

2s2c:EPS, sport scolaire, victimes ou prise d'otages ?

A l'heure où un grand nombre d'établissements vont rouvrir pour accueillir les élèves des classes de 6^e et 5^e, l'EPS n'y sera plus considérée comme discipline scolaire.

Si nous ne doutons pas des efforts des uns et des autres pour mettre en place des actions diverses afin de respecter les mesures prises nationalement, reconnaissons que celles-ci resteront relativement éloignées de l'EPS. Bien sûr nous avons tous compris que ce n'était pas l'ECOLE qui se remettait en place, mais un service minimum, du « faire semblant de ».

Pour autant le niveau administratif éducatif met en musique les directives gouvernementales autour des disciplines dites « fondamentales ». Après avoir placé le postulat des « gestes barrières » comme règle d'or dans les établissements, l'EPS en tant que telle s'en trouve donc exclue...

Pourtant certains ont trouvé la parade et cela bien avant le confinement.

Qui y a intérêt ?

Les ambitions du comité d'organisation des jeux olympiques de Paris 2024 n'a de cesse d'accrocher son dossier au concept du sport-santé, réclamé comme un mode de vie nécessaire. Alors, pourquoi attendre encore quatre ans ? C'est effectivement la question que se sont empressés de poser une vingtaine de députés aux Ministres de l'Education Nationale et aussi de la jeunesse et des sports. S'appuyant sur « leur » constat que le sport ne faisait pas partie des disciplines majeures à l'Ecole, ces députés (LREM) préconisent de « **tirer profit de la sortie du confinement pour réadapter le temps scolaire. Précisant en amont « qu'en cette période de confinement, les gens n'ont jamais fait autant de sport, les enfants en particulier », et que « tout le monde peut (donc) juger de son utilité ».**

"En dédoublant les classes, une partie des élèves pourrait participer à des cours sur les savoirs fondamentaux et l'autre partie à des activités physiques et sportives. Ces activités seraient assurées, dans le respect des règles sanitaires en vigueur, par les éducateurs des clubs et associations sportifs locaux et financés par une dotation exceptionnelle de l'État", ont écrit les élus emmenés par François Cormier-Bouligeon, député du Cher et membre de la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale.

Face à cette proposition le groupe parlementaire d'études sur le sport « pondère » cette initiative, « Il n'est pas question de plaquer un autre modèle, dit Bertrand Sorre mais de prendre appui sur la reprise pour lancer une expérimentation sur la pratique sportive. On peut avoir une bonne surprise, qui pourrait, à terme, permettre de généraliser un nouveau mode de fonctionnement. »

Il n'en fallait pas plus au Ministre Blanquer pour proposer un nouveau dispositif « d'expérimentation sur la pratique sportive ».

Alors que le déconfinement est une réelle difficulté pour tous les enseignants d'EPS, on peut voir miraculeusement que les comités sportifs avec l'aide des collectivités locales et la participation de la direction Nationale de l'UNSS, sont autorisés à utiliser des installations sportives interdites aux élèves en EPS.

Y voir deux poids deux mesures n'est pas très difficile. Mais derrière ce lobbying vraisemblablement bien orchestré en direction des membres du groupe parlementaire mentionné, faudrait-il y voir un entrisme du mouvement sportif de manière plus large dans le système éducatif ?

Sortir l'EPS de l'Ecole, voire introduire au sein de l'Ecole des éducateurs sportifs n'est pas une idée nouvelle. Depuis le début des années 70 avec la création des CAS et SAS, alors même qu'elle se dotait d'instructions *sportives*, l'EPS est dans la « tourmente ». Toutes sortes d'initiatives ont été déployées (Loi Mazeaud, contrat bleu, etc.). Aujourd'hui, les différentes phases de décentralisation impliquent le

partage, souvent forcé, des séquences d'EPS dans l'enseignement primaire.

La qualification d' « expérimentale » de l'initiative d'aujourd'hui doit nous interpellé, l'opportunité du moment « choisi » aussi. Les raisons sont multiples. Mais il n'est pas impossible que bon nombre de parents y trouvent un intérêt, ce qui n'est pas pour déplaire au pouvoir face à la complexité de la reprise observée au niveau élémentaire. En palliant le déficit, de fait, de l'EPS à l'école, le Ministre propose une disposition intermédiaire. Elle occupe les élèves avec la mise en place de pratiques sportives fédérales les associant au civisme et à la santé.

Le moment choisi est loin d'être neutre et nous ne pouvons occulter le fait qu'il est réfléchi et préparé depuis quelques temps.

Nous pouvons penser que les JO de 2024 pèsent dans les débats et dans les orientations. Le rapport parlementaire à la demande du 1^{er} ministre *Faire de la France, une nation sportive* d'avril 2019, le rapport de la cour des comptes de septembre 2019 entretiennent l'idée que l'EPS et le sport scolaire peuvent être minorés au sortir de la crise. Comment imaginer en effet que l'annonce de JM Blanquer le 21 avril, la confirmation par E. Philippe le 28 avril, soient sorties du chapeau en si peu de temps. Les initiatives parlementaires sont bien souvent le fruit d'un lobbying soutenu, il nous surprendrait quelque peu que celle qu'on nous présente ne soit due qu'au simple constat de « l'activité physique » observée à grands renforts médiatiques lors du confinement.

Diversement reçue.

Les établissements scolaires ont reçu cette proposition, via l'UNSS, dans la majeure partie des cas. Au niveau national, plusieurs directions départementales du sport scolaire semblent avoir « mis de côté » cette initiative paradoxale.

Adressée directement aux enseignants d'EPS, nous nous interrogeons quant aux objectifs recherchés.

Le SNEP attend des services de l'UNSS un investissement total en faveur des associations sportives scolaires. Il nous paraît indispensable que les efforts de l'UNSS soient menés en direction des DASEN et du Recteur (Présidents des CD et CR UNSS) afin que les installations sportives indispensables aux activités des AS soient mises à disposition des établissements, activités encadrées par et sous la responsabilité des seuls enseignants d'EPS.

S'aventurer opportunément nierait la compétence des enseignants d'EPS dans le cadre de leur fonction statutaire.

Toutes les initiatives depuis 50 ans pour externaliser l'EPS ou assurer une pratique sportive au sein de l'Ecole par des intervenants extérieurs ont forgé l'identité du SNEP. Rompre avec le dualisme à la française et se mobiliser pour porter un projet démocratique et émancipateur au service de toutes et tous doivent rester l'ADN de la profession.

A lire

- **le midi libre 22 avril « deconfinement, plus de sport à l'école »**

- **Ouest France.fr « sport confinement plus de sport à l'école »**

- **Le Café pédagogique**

: http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2020/05/15052020Article637251238077148428.aspx?actId=ebwp0YMB8s1_OGEGSsDRkNUcvuQDVN7aFZ1E4yS5hsajXx1wxxtENbtWfthkIC2&actCampaignType=CAMPAIGN_MAIL&actSource=502826

- **Sur le site de Didier Delignières**

<https://didierdelignieresblog.wordpress.com>

[Le 2S2C : une petite claque pour l'EPS...](#)

Lionel PENAUD / Pierre Yves POTHIER
Bureau Académique SNEP NANTES